

Demander une bourse d'étude sur critères sociaux pour l'enseignement secondaire agricole

Les bourses d'études sont destinées à favoriser la scolarité des élèves qui suivent une formation dans l'enseignement agricole et dont les ressources familiales sont reconnues durablement ou temporairement insuffisantes.

POUR QUI ?

Les élèves en formation initiale sous statut scolaire de l'enseignement secondaire au lycée agricole de BORGIO ou au lycée agricole de SARTENE.

ATTENTION : Les élèves en provenance de l'Éducation nationale qui intègrent un des deux lycées agricoles de Corse, doivent impérativement transmettre au lycée d'accueil la notification d'ouverture du droit à bourse qu'ils ont reçue de l'Éducation nationale pour le traitement de leur dossier.

QUAND ?

La démarche est à engager dès maintenant et impérativement avant le 1er septembre 2019

La bourse est payée en trois versements au cours de l'année scolaire.

DÉMARCHE ?

- La demande de bourse se fait auprès du service scolarité du lycée agricole qui délivre au demandeur un [dossier CERFA](#) à remplir. Ce dossier peut également être téléchargé sur le site www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr
- Une fois complété, le dossier est à retourner au lycée agricole accompagné des justificatifs utiles. Un accusé de réception est remis au demandeur.
- Après instruction du dossier, la famille reçoit une notification précisant l'attribution ou non de la bourse sur critères sociaux et les modalités de versement. Pour les familles des élèves en provenance de l'Éducation nationale, une notification d'attribution de bourse sur critères sociaux leur sera adressés.

CONTACT ?

Lycée agricole de Borgo 650 Route de Porettonne, 20290 Borgo Tel. : 04 95 30 02 30 Mail : lpa.borgio@educagri.fr	Lycée agricole de Sartène Route de Levie, 20100 Sartène Tel. : 04 95 77 09 76 Mail : legta.sartene@educagri.fr
--	--